



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 29 septembre 2025

Présidence : Mme V. Schweizer Ronnerström, Présidente

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le préavis No 08/2025 de la Municipalité du 26 mai 2025 relatif au Règlement concernant le subventionnement d'une activité sportive,

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'adopter le Règlement concernant le subventionnement d'une activité sportive, tel qu'amendé ;
2. de fixer son entrée en vigueur dès son approbation par le Chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle ;
3. de considérer que la Municipalité a répondu à la motion de Monsieur Guy Taroni, Conseiller communal, déposée au Conseil communal dans sa séance du 4 novembre 2024.

Ainsi délibéré en séance du lundi 29 septembre 2025.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

La Présidente :

V. Schweizer Ronnerström

Le Secrétaire :

D.-J. Alves de Almeida

